

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

Arrêté autorisant l'ouverture du festival ECAUSSYSTEME du 25 juillet 2025 au 27 juillet 2025

Le Maire de GIGNAC,

Vu l'article L 2122-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité du 25 juillet 2025 ;

ARTICLE 1 :

Autorise l'ouverture du Festival ECAUSSYSTEME les 25, 26 et 27 juillet 2025.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire de la commune de Gignac, Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie du Lot seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera remis et notifié à Mme Brigitte BOUYSSONIE présidente de l'Association ECAUSSYSTEME.

A GIGNAC, le 25/07/2025

Le Maire,

Solange OURCIVAL

 